



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 FEVRIER 2021**

Le vingt six Février deux-mille-vingt et un à seize heures, le Conseil Municipal de la commune de Chabeuil, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Lysiane VIDANA, maire.

**Etaient présent(e)s :**

Lysiane VIDANA - Chrystelle BOUVIER - Patrice COURTHIAL - Corinne MAZET - Adeline MALOT - Alban PANO - Pierre CLUTIER - Thérèse MERIT - Robert BARDE - Cécile GUYON - Monique BARNASSON - David COMPERE - Valérie MACQUAIRE - Thierry PEYRON - Janine ALLONCLE - Jean-Emmanuel GREGORIO - Adrien VANET - Pascal PERTUSA - Catherine PALLIES-MARECHAL - Sylvie FAGUIN - Olivier DRAGON – Carole ANTHEUNUS - Pierre-Marie DIEVAL – Hélène DIEULEVEUT

**Etaient absent(e)s :** Pierre PELLISSIER - Elodie CHAMBRON

**Etaient représenté(e)s :**

Patrice BOUCHET pouvoir à Alban PANO  
Céline MOUNIER pouvoir à Chrystelle BOUVIER  
Jean Marie MOUTTET pouvoir à Sylvie FAGUIN

Date de la convocation: 19/02/2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombres de présents : 24

Nombre de membres excusés représentés : 03

Nombre de votants : 27

**Secrétaire de séance :** Monique BARNASSON

**2021/02/26 - 11**

**OPERATION PRIME A LA FAÇADE**

Madame le Maire rappelle que la commune subventionne le ravalement des façades du centre ancien depuis 2009 selon un dispositif qui comprend notamment l'accompagnement du maître d'ouvrage par l'architecte conseiller de la commune dont la mission a été étendue à la réalisation d'échantillonnages en préparation du chantier et à la conformité des travaux ; ce qui a permis de garantir la réalisation des travaux dans les règles de l'art et l'emploi des subventions à bon escient. Il précise que cette subvention a pour but de favoriser notamment l'emploi des enduits à la chaux naturelle traditionnellement employé sur les bâtiments construits en pierre. Il indique que ce dispositif arrivait à échéance au 31 décembre 2020 et que sa mise en œuvre répondait aux objectifs :

- de préserver et d'entretenir le patrimoine bâti du centre historique,
- d'améliorer le cadre de vie des habitants,
- de mettre en valeur les sites urbains et paysagers de la commune,
- de développer l'attrait touristique de la commune.

Madame le Maire précise que l'équipe municipale a la volonté d'étendre le périmètre d'éligibilité du centre ancien et de l'ouvrir également aux centres anciens des hameaux qui n'en bénéficiaient pas jusqu'à présent. C'est pourquoi, il est proposé que quelques alignements du centre ancien (chemin de Ronde, rue Jean Moulin) et des faubourgs marquant l'entrée de ville rentrent dans les zones éligibles de même que les centres des hameaux des Faucons, des Bérards, et de Parlanges constitués des bâtiments anciens et qui répondent aux objectifs liés à la qualité du cadre de bâti et à la préservation du patrimoine.

Il ajoute qu'il est par ailleurs nécessaire de relever le montant de la subvention inchangé depuis 2009 de 2000€ à 2500€ pour tenir compte de l'évolution du coût de la construction et qu'il est judicieux, pour favoriser également le financement des petits projets, de porter le plafonnement de 20% à 25% du montant des travaux.

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 5 février 2021,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 février 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reconduction du dispositif d'aide aux façades pour 6 ans soit jusqu'au 31/12/2026.
- **APPROUVE** le relèvement du montant de la subvention à 25% du montant des travaux plafonnés à 2500€ et l'élargissement du périmètre d'éligibilité de la subvention aux hameaux de Parlanges, des Faucons et des Bérards et à quelques rues du centre-ville.
- **APPROUVE** le règlement et le périmètre annexés à la présente pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 31/12/2026.
- **CHARGE** Madame le Maire ou son représentant de mener à bien cette mission.

LE MAIRE  
Lysiane VIDANA

- Transmission en Préfecture le 03/03/24  
- Affichage le 03/03/24

